

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p align="center">MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit privé » Responsable de la mention : M. le Doyen Roger Bernardini, Professeur</p> <p align="center">Spécialité à finalité recherche et professionnelle (M2) : Histoire du droit et conservation du patrimoine</p> <p align="center">Responsable : M. Jean-François Brégi</p>	<p align="center">Offre de formation Master 2</p>
--	--	---

Présentation et objectifs

Master double comprenant deux parcours distincts, un parcours recherche « histoire du droit » et un parcours professionnel « droit et conservation du patrimoine culturel », organisés à partir d'un tronc commun au premier semestre, et impliquant des activités et des enseignements distincts au second semestre.

Objectifs :

- Finalité recherche : amener l'étudiant à une activité scientifique, à partir de sources juridiques, archivistiques ou autres, lui faire acquérir un savoir dans les domaines relevant du master.
- Finalité professionnelle : conduire l'étudiant à maîtriser le cadre juridique de la conservation, en fonction de la nature et de la situation de l'objet à conserver, lui apporter les réponses posées par la notion de patrimoine culturel.

Insertion professionnelle

- Finalité recherche :

Prépare à différentes activités professionnelles, dont les métiers de l'enseignement du supérieur et du secondaire, grâce à des enseignements d'histoire du droit (histoire de la procédure, du droit pénal, de la protection sociale).

Par l'enseignement de la culture juridique générale et la préparation aux épreuves orales et écrites, il peut donner également accès aux concours de la fonction publique de catégorie A.

Pour les mêmes raisons, et en apportant aux candidats des bases solides sur l'origine des règles de procédure, y compris en droit comparé, il leur permet aussi d'envisager une carrière judiciaire (avocat, magistrat, etc.)

- Finalité professionnelle :

Les diplômés peuvent envisager une carrière de cadre juridique de la conservation, notamment comme conservateurs dans les institutions publiques (bibliothèques, Musées, Archives, institutions d'État ou collectivités territoriales), en étant recrutés soit par voie de concours auxquels ils sont préparés par leur scolarité dans le master, soit comme contractuels avec possibilité de titularisation.

Dans le cadre de la culture d'entreprise, ils peuvent être également recrutés en qualité de cadres à la conservation. Il en est de même des fondations ou des collections privées, qui recherchent des diplômés susceptibles à la fois de tâches de conservation et d'expertise juridique.

Les diplômés peuvent aussi envisager des activités de conseils en matière de reconstitution historique, de consultants ou toutes autres activités destinées à rendre accessibles au public des fonds patrimoniaux.

Conditions d'accès et pré-requis

Publics concernés : les titulaires d'un master 1 des disciplines juridiques, ou les étudiants titulaires d'un diplôme équivalent des universités françaises et étrangères, recrutés sur dossiers. Les candidats, en activité professionnelle, peuvent être également admis au master, sous réserve de l'appréciation de l'équipe pédagogique et/ou de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. **Sélection sur dossier, complété éventuellement par un entretien.**

- **Dossier de candidature** à télécharger sur le site unice.fr/droit (« Comment s'inscrire ») : **à partir du 2 mai**
- **Date limite** de dépôt des dossiers : **mi- juin (date précise : voir le site)**
- **Entretiens éventuels : début juillet**
- **Résultat : courant juillet**

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : unice.fr/droit

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : <http://www.unice.fr/asure/>

Programme des études (sous réserve de modifications)

I – Premier semestre (tronc commun) :

- U1 : Histoire de la procédure à Rome (30 heures – noté sur 30)
- U2 : Histoire du procès pénal (30 heures – noté sur 30)
- U3 : Histoire de la protection sociale et du règlement des conflits du travail (30 heures – noté sur 30)
- U4 : Histoire de la jurisprudence européenne à l'époque moderne (30 heures – noté sur 30)
- U5 : Histoire de la commonlaw (30 heures – noté sur 30)
- U6 : Culture juridique générale (30 heures - noté sur 30)
- Préparation au grand oral (10 heures – ne donne pas lieu à notation)
- Grand oral (noté sur 120)

II – Second semestre (parcours différenciés) :

A – Parcours recherche « histoire du droit »

- U7 : Archivistique et ressources documentaires (21 heures – noté sur 20)
- U8 : Philosophie du droit (21 heures – noté sur 20)
- U9 : Histoire des idées politiques (21 heures – noté sur 20)
- U10 : Langue et civilisation italienne (21 heures – noté sur 20)
- U11 : Séminaires, conférences et assiduité générale (noté sur 20)

Préparation aux épreuves écrites et à la note de synthèse (10 heures - ne donne pas lieu à notation).

Épreuve écrite (notée sur 60)

Mémoire de recherche (noté sur 140)

B – Parcours professionnel « droit et conservation du patrimoine culturel »

- U7 : Histoire de la protection du patrimoine culturel (10 heures – noté sur 10) + Droit du patrimoine culturel (10 heures – noté sur 10)
 - U8 : Art, Architecture et patrimoine (10 heures – noté sur 10) + Le patrimoine industriel (10 heures – noté sur 10)
 - U9 : Défense et mise en valeur du patrimoine des collectivités publiques (20 heures – noté sur 20)
 - U10 : Droit et mise en valeur du patrimoine culturel privé (20 heures – noté sur 20)
 - U11 : Séminaires, conférences et assiduité générale (noté sur 20)
- Préparation aux épreuves écrites et à la note de synthèse (10 heures - ne donne pas lieu à notation).
Épreuve écrite (notée sur 60)
Stage et mémoire de stage (noté sur 140)

Dispositions générales et contrôle des connaissances

. Il n'y a qu'une session d'examen par an. L'assiduité, sauf dérogation exceptionnellement accordée, pour raisons graves, par le directeur du master, est obligatoire.

Chacun des enseignements du premier semestre (U1 à 6) donne lieu à un examen oral. Le grand oral, d'une durée de 30 minutes, se déroule, après préparation en loge d'une heure, devant l'ensemble des enseignants du semestre.

Les cours du premier semestre sont groupés sur la première partie de la semaine, du lundi au mercredi matin, pour permettre aux étudiants la poursuite d'activités annexes, qu'elles soient culturelles ou professionnelles.

La moyenne du semestre s'établit à 150 points sur 300 possibles. Le jury, composé du directeur du master et des enseignants du premier semestre, dresse, après délibération, la liste des étudiants admis à poursuivre au second semestre.

Chacun des enseignements du second semestre (U7 à 11) donne lieu à un examen oral. L'épreuve écrite, d'une durée de 4 heures, porte au choix du candidat sur l'élaboration d'une note de synthèse, pour laquelle une préparation séparée est organisée, ou sur dissertation de culture juridique générale.

Pour le parcours recherche, le choix du sujet de mémoire et sa rédaction s'effectuent sous le contrôle d'un directeur de recherche, professeur ou maître de conférences HDR, enseignant du master. Le mémoire recherche donne lieu à soutenance devant un jury composé de deux enseignants au moins, dont le directeur de recherche.

Pour le parcours professionnel, le stage d'une durée minimum de 3 mois continus, s'effectue nécessairement au sein d'une institution culturelle ou du service culturel et/ou patrimoine d'une collectivité publique ou d'un organisme privé, personne physique ou morale. Le stage est suivi par un directeur de stage, désigné par l'institution d'accueil et par un enseignant tuteur. Le mémoire de stage est soutenu devant un jury comprenant le directeur du master ou son représentant, le directeur de stage et l'enseignant tuteur.

Les cours du second semestre sont groupés sur la deuxième partie de la semaine, les jeudi et vendredi, pour permettre aux candidats de mener à bien leurs activités de recherche ou le bon déroulement de leur stage.

La moyenne du semestre s'établit à 150 points sur 300 possibles. La moyenne générale, soit 300 points sur 600, est exigée pour l'obtention du master.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 116) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.63

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : unice.fr/droit

ou, éventuellement, par mail, le directeur du diplôme :

Monsieur Jean-François Brégi

Courriel : bregi@unice.fr